



GOUVERNEMENT
DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

CONSEIL DES MINISTRES COMPTE RENDU

Lundi 4 décembre 2023

Le Conseil des ministres s'est réuni ce mercredi. Parmi les dossiers examinés, il a adopté les dossiers suivants (lien du sommaire interactif) :

MSF – Ministre des Solidarités	2
• Noël des personnes sans-abri.....	2
• Noël des solidarités	2
MPR – Ministre de l’Agriculture	3
• Subvention en faveur du lycée agricole Saint Athanase	3
• Activités de plantation d’essences locales : Autorisation de cession gratuite de 50 arbres au Collectif <i>Poihere Te Natura</i>	3
MEE – Ministre de l’Éducation	3
• Subventions en faveur des établissements scolaires.....	3
MSP – Ministre de la Santé	5
• Renouvellement des accélérateurs de particules du service de radiothérapie du Centre Hospitalier de la Polynésie française (CHPF)	5
MJP – Ministre des Sports	6
• Subvention en faveur de l’Association Polynesia Taekwondo	6



- MSF -

Noël des personnes sans-abri

Alors que les fêtes de fin d'année se préparent, le Président de la Polynésie française et la ministre des Solidarités et du Logement, en charge de l'Aménagement, de la Famille, de la Condition féminine et des personnes non autonomes, inviteront les personnes sans domicile fixe le jeudi 21 décembre prochain, à la Présidence de 16 heures à 21 heures. Au programme sur place, sont prévues des activités pour les familles sans domicile fixe, suivi d'un dîner en présence des élus de l'assemblée de la Polynésie française (AFP) et des membres du gouvernement.

Cette année, la Direction des Solidarités, de la Famille et de l'Égalité (DSFE), en collaboration avec les associations *Emauta* et *Te Toreia*, sonde plus de 400 personnes sans domicile fixe, dont 250 qui vivent dans la rue.

Noël est traditionnellement une période de partage et de générosité, le célébrer avec les plus démunis permet de les intégrer socialement et de les inclure dans les festivités, ce qui peut contribuer à leur redonner une certaine dignité humaine et à briser l'isolement auquel ils sont souvent confrontés.

Offrir de l'inclusion sociale, du bonheur et du réconfort, tout en sensibilisant le grand public à leur situation, encourage la solidarité et peut contribuer à une prise de conscience collective sur la nécessité de lutter contre le sans-abrisme.

Noël des solidarités

En cette période de fin d'année où les fêtes sont synonymes de convivialité, la Direction des Solidarités, de la Famille et de l'Égalité (DSFE), sous l'égide du ministre des Solidarités et du Logement, en charge de l'Aménagement, de la Famille, de la Condition féminine et des personnes non autonomes, réaffirme son engagement à créer des moments de partage à destination des enfants en organisant la 7^e édition du Noël des solidarités.

Cette année, cette initiative se tiendra le vendredi 22 décembre, de 9 heures à 17 heures, dans les jardins de Paofai. Au programme sur place sont prévus :

- Une zone d'activités aquatiques avec plusieurs structures gonflables ;
- Une zone dédiée aux photos de famille avec le père Noël ;
- Une zone d'activités sportives incluant une initiation au Judo et au Taekwondo ainsi qu'un parcours d'obstacles militaires pour tous les âges ;
- Une zone d'activités culturelles comprenant des activités de tressage, de confection de « tapa », de fabrication de peintures à base de fleurs, ainsi qu'une initiation aux instruments du vent et au décorticage de noix de coco pour la fabrication de mono'i ;



- Une zone d'activités culinaires avec introduction de produits locaux ;
- Des stands de prévention et de sensibilisation.

Le grand public est invité à participer à cet événement.

- MPR -

Subvention en faveur du lycée agricole Saint Athanase

Sur proposition du ministre de de l'Agriculture et des Ressources marines, en charge de l'Alimentation et de la Recherche, le Conseil des ministres a adopté l'octroi d'une subvention de fonctionnement, d'un montant total de **3 883 123 F CFP**, pour financer les dépenses de transport, d'hébergement, de restauration des 4 élèves de la CAPA effectuant leur stage professionnel de découverte agricole « *Mobilité des apprenants, ouverture à l'international* » en métropole.

Rappelons que le lycée agricole Saint Athanase, établissement privé d'enseignement professionnel, organise des formations, pour l'insertion des jeunes issus des îles Marquises aux métiers de la terre, adaptées au contexte local.

Activités de plantation d'essences locales : Autorisation de cession gratuite de 50 arbres au Collectif *Poihere Te Natura*

Sur proposition du ministre de de l'Agriculture et des Ressources marines, en charge de l'Alimentation et de la Recherche, le Conseil des ministres autorise la cession gratuite de 50 arbres au Collectif *Poihere Te Natura*, dans le cadre des activités de plantation d'essences locales venant enrichir la biodiversité sur les sentiers de randonnée de Tahiti.

Ces arbres seront plantés dans le seul parc territorial de Polynésie française, le parc naturel de Te Faaiti dans la vallée de la Papenoo.

- MEE -

Subventions en faveur des établissements scolaires

Sur proposition du ministre de l'Éducation, le Conseil des ministres a adopté l'octroi de subventions de fonctionnement et d'investissement, d'un montant total de **42 075 973 F CFP**.

N°	Subventions établissements scolaires	Montant accordé
1	Attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur du Collège de Faaroa pour financer l'élagage des arbres	200 000 F CFP



2	Attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur du Collège de Hitia'a pour financer l'élagage des arbres	374 000 F CPF
3	Attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur du Lycée professionnel de Faa'a pour financer l'élagage des arbres	1 112 640 F CPF
4	Attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur du Lycée hôtelier de Tahiti pour financer le déplacement en métropole dans le cadre du concours "Un des meilleurs Apprentis de France" (MAF)	1 200 000 F CPF
5	Attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur du Lycée professionnel de Faa'a pour financer l'achat des cartes scolaires des élèves	341 042 F CPF
6	Attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur du Lycée professionnel de Mahina pour financer l'achat des cartes scolaires des élèves	237 115 F CPF
7	Attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur du Collège Teriitua A Teriierooiterai de Paea pour financer l'achat des cartes scolaires des élèves	109 981 F CPF
8	Attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur du Collège de Mataura - Tubuai pour financer l'achat de petits outillages du certificat polynésien d'aptitude professionnelle de gestion et exploitation en milieu marin	121 000 F CPF
9	Attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur du Collège de Rangiroa pour financer l'achat d'équipement de la cuisine d'application du CETAD en section gestion et exploitation en milieu marin	1 204 340 F CPF
10	Attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur du Collège de Hao pour financer le rapatriement de sept élèves de Tepoto	369 441 F CPF
11	Attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur du Collège Tinomana Ebb de Teva I Uta pour financer le service de restauration et d'hébergement - denrées alimentaires	2 000 000 F CPF
12	Attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur du Collège Tinomana Ebb de Teva I Uta pour financer la prise en charge du transport pour les séances de natation obligatoires des élèves de 6ième	200 000 F CPF
13	Attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur du Collège de Faaroa pour financer l'étude topographique	234 400 F CPF
14	Attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur du Lycée d'Uturoa - Raiatea pour financer l'étanchéité des toitures	225 720 F CPF
15	Attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur du Collège Tinomana Ebb de Teva I Uta pour financer l'achat des cartes scolaires des élèves	154 377 F CPF
16	Attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur du Lycée polyvalent Ihi-tea no Vavau pour financer le service de restauration et d'hébergement - denrées alimentaires	4 000 000 F CPF



17	Attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur du Lycée professionnel de Mahina pour financer le service de restauration et d'hébergement - denrées alimentaires	6 000 000 F CPF
18	Attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur du Lycée Diadème, Te Tara O Maiao pour financer le service de restauration et d'hébergement - denrées alimentaires	8 000 000 F CPF
19	Attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur du Collège de Mataura - Tubuai pour financer le service de restauration et d'hébergement - denrées alimentaires	4 000 000 F CPF
20	Attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur du Collège de Papara pour financer le service de restauration et d'hébergement - denrées alimentaires	4 000 000 F CPF
21	Attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur du Lycée d'Uturoa - Raiatea pour financer le fonctionnement du campus connecté	3 891 917 F CPF
22	Attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur du Collège de Taiohae - Nuku Hiva pour financer le fonctionnement du campus connecté	4 100 000 F CPF
TOTAL GÉNÉRAL		42 075 973 F CPF

- MSP -

Renouvellement des accélérateurs de particules du service de radiothérapie du Centre Hospitalier de la Polynésie française (CHPF)

Depuis 2011, le Centre Hospitalier de la Polynésie française (CHPF) assure une activité de radiothérapie, qui est une des solutions thérapeutiques utilisées dans le traitement des cancers. La radiothérapie est possible grâce à l'utilisation de deux accélérateurs linéaires de particules.

Après 12 années d'utilisation et un entretien soigneux, il est aujourd'hui impératif de les remplacer afin de continuer à offrir un traitement de qualité aux patients. Leur renouvellement est prévu en début d'année 2024 pour le premier accélérateur et au cours du premier semestre 2025 pour le second. Les travaux d'installation du premier équipement sont ainsi prévus du 19 janvier au 13 mai 2024, période durant laquelle le service de radiothérapie du CHPF ne disposera que d'un seul accélérateur fonctionnel.

Afin d'assurer la qualité et la sécurité des soins aux patients, une organisation spécifique est mise en place durant les travaux. **Ainsi les plages horaires du service de radiothérapie seront étendues de 6 heures à 20 heures, du lundi au vendredi**, et le nombre de patients traités quotidiennement sera réduit compte tenu des limites techniques de l'accélérateur restant.

Dans ce cadre, une évacuation sanitaire sera proposée systématiquement aux nouveaux patients nécessitant un traitement curatif. Certains patients seront pris en charge dans la



GOUVERNEMENT
DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

mesure du possible au CHPF. Environ 20 patients par mois devraient être concernés par une évacuation sanitaire pendant cette période. Par ailleurs, une cellule de coordination est mise en place avec pour mission de faciliter ce processus et d'apporter un accompagnement personnalisé aux patients concernés par une évacuation sanitaire vers des centres de radiothérapie partenaires dans l'Hexagone.

- MJP -

Subvention en faveur de l'Association Polynesia Taekwondo

Sur proposition de la ministre des Sports, de la Jeunesse et de la Prévention contre la Délinquance, le Conseil des ministres a adopté l'octroi d'une subvention de fonctionnement, en faveur de l'Association Polynesia Taekwondo, pour le financement de ses frais de participation aux Oceania Taekwondo Championships 2023, pour un montant total de **300 000 F CFP**.

SERVICE DE LA COMMUNICATION
